

CS CONSTRUCTIONS PAYSAGÈRES

ALTERNANCE

LA FORMATION

Ce diplôme permet de former des ouvriers qualifiés spécialisés en conduite de chantier de constructions paysagères.

Ils exercent leurs activités dans des entreprises de travaux paysagers ou de travaux publics intégrant cette activité.

Dans quel but ? Réaliser des travaux préparatoires aux constructions paysagères : travaux de terrassement et de transformation de terrains, des travaux de Voiries, Réseaux et Divers (VRD) et les travaux de constructions paysagères. Réaliser les travaux de constructions paysagères et leur entretien. Participer à l'organisation des chantiers de constructions paysagères. Assurer l'encadrement d'une équipe, dans le cadre de la réalisation d'un chantier. Conseiller le client. Participer au bilan technico-économique du chantier.



MODALITÉS

DURÉE DE FORMATION

1 an

ÉVALUATION

Unités Capitalisables au cours du cycle de formation. L'ensemble des UC doivent être validées pour l'obtention du diplôme. Chaque UC a une durée de validité de 5 ans.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir signé un contrat d'apprentissage et être titulaire d'un Bac professionnel Aménagements
- Paysagers ou d'un Brevet Professionnel Aménagements Paysagers.

FINANCEMENT

Apprentissage : parcours financé par le Conseil Régional
Apprenti : avoir entre 16 et 30 ans

PROGRAMME

- UC 1 : Réaliser les travaux préparatoires au chantier de constructions paysagères en regard du cahier des charges
 - » Utiliser les documents contractuels du chantier
 - » Préparer la mise en œuvre des constructions
 - » Utiliser les engins mécanisés
- UC 2 : Réaliser les travaux de VRD en regard du cahier des charges
 - » Mettre en place les réseaux d'irrigation
 - » Mettre en place les réseaux de drainage et d'assainissement d'eau pluviale
 - » Mettre en place le réseau électrique sous le contrôle de l'électricien
- UC 3 : Réaliser les travaux de constructions paysagères en regard du cahier des charges et dans le respect de la réglementation en vigueur
 - » Réaliser les soutènements, les murets et les escaliers paysagers, maçonnés et non maçonnés
 - » Réaliser les allées et les circulations
 - » Mettre en place les bassins, cascades et pièces d'eau
 - » Poser les accessoires de jardin : pergolas, claustras, caillebotis, clôtures, mobilier d'aires de détente...
- UC 4 : Organiser un chantier de constructions paysagères en regard du cahier des charges et dans le respect de la réglementation en vigueur
 - » Adapter l'organisation du chantier au cahier des charges
 - » Contrôler les travaux en regard du cahier des charges
 - » Encadrer les personnels du chantier
 - » Assurer la relation client entreprise

DÉBOUCHÉS ET POURSUITES D'ÉTUDES

L'ouvrier paysagiste qualifié, spécialisé en conduite de chantier pour les constructions paysagères, travaille dans les entreprises de travaux paysagers ou dans le BTP. Il occupe en général le poste de chef d'équipe ou d'adjoint au chef d'équipe. Il est chargé de réaliser des constructions paysagères nécessaires à l'aménagement de jardins privés ou d'espaces publics: pavage, dallage, murets, escaliers, constructions en bois, rocailles, bassins et fontaines ainsi que les systèmes d'assainissement, d'arrosage intégré, d'éclairage liés à ces constructions.